

2 types de concours internes IT

- affectés : **mobilité** (~ NOEMI + chgt de corps)
- non affectés : **promotion** (les candidats occupent déjà les fonctions, nomination sur place)

Conditions pour concourir : être fonctionnaire + ancienneté

- IR: 7 ans de services publics de catégorie A
- AI: 4 ans de services publics
- IE: 5 ans de services publics
- T : 4 ans de services publics

donc les concours internes du CNRS ne sont pas réservés qu'aux agents CNRS

Processus

2 étapes : admissibilité sur dossier + admission sur audition

candidat

- le candidat rédige un dossier de candidature en ligne

- le concours terminé, le candidat peut contacter sa DR pour prendre connaissance des recommandations du jury

- chaque admissible présente son activité au jury

jury

- un jury se constitue, et détermine les points qu'il souhaite évaluer
- le jury évalue les dossiers et sélectionne les admissibles

- le jury établit la liste des admis et rédige des recommandations pour tous candidats (admissibles et non admissibles)

Remarques

- les points évalués sont établis par le jury pour le concours de l'année, ils varient donc d'une année à l'autre
- donc il peut arriver qu'un candidat soit admissible l'année N et non admissible l'année N+1
 - cela ne signifie pas que le candidat a régressé
 - *ne pas être sélectionné* veut simplement dire *n'avoir pas été assez bon sur les points évalués cette année*, rien de plus

Quelques chiffres

concours interne IT non affecté 2023 : 285 postes (+14 % par rapport à 2022)
 concours interne IT affecté 2023 : 28 postes
 Nombre de postes non affectés BAP E en 2023 : IR: 13, IE: 14, AI: 3
Exemple - concours interne IE BAP E 2023 : 14 postes non affectés pour 96 candidats – 2 postes affectés